



M. Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Objet : Dialogue social

Monsieur le Maire-Président,

Depuis plusieurs mois maintenant, de multiples désaccords sont apparus entre notre Organisation Syndicale et votre Administration.

Malgré de nombreux temps d'échanges, de concessions et de propositions, force est de constater que nous sommes, aujourd'hui, dans l'impasse.

Si les désaccords entre une Collectivité et un Syndicat font, bien évidemment, partie du dialogue social, ceux qui nous opposent aujourd'hui, la méthode, le respect des délais, des décisions votées, ne nous semblent plus acceptables.

Aussi, voici une partie des dossiers illustrant, selon nous, l'immobilisme de votre Administration :

Reconnaissance de la pénibilité pour les agents de collecte des pôles territoriaux : Suite au conflit social relatif, notamment, au temps de travail des agents de collecte de Toulouse Métropole, un accord a pu être trouvé quant à la mise en place d'un régime dérogatoire à l'ensemble de ces Personnels, et ce, en reconnaissance de la pénibilité particulière de leur métier.

Initialement obtenu pour les agents de la Direction des Déchets et Moyens Techniques, il a été étendu aux agents effectuant des missions équivalentes dans les Pôles Territoriaux, à savoir les agents de collecte d'encombrants, de déchets verts et de marchés.

Le bon sens semblant alors l'emporter, la pénibilité ne s'arrêtant pas, à missions équivalentes, à la frontière d'une direction.

Pour rappel, ce régime dérogatoire comprenait 3 parties : l'instauration d'une Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services, une réduction du temps de travail via l'octroi de 11 jours de sujétions, auxquels s'ajoutaient 2 jours supplémentaires, permettant à ces derniers (bénéficiant jusqu'alors de 13 jours de repos) de ne pas perdre de droits à absence suite à ces accords.

Le Comité Technique du 15 mars 2022 a, d'ailleurs, acté le fait qu'aucune perte de jours ne devait découler de cet accord, le Directeur Général des Services précisant à cette occasion ***« que pour ce service, il s'agit d'une avancée considérable. La situation était inéquitable entre les agents des pôles et de la DMT. Ils sont mis au même niveau pour la compensation de la pénibilité et des horaires particuliers... »***

Or, à ce jour et 20 mois plus tard, la DGRH vient de nous annoncer qu'elle ne mettrait pas en application cet accord, prenant ainsi une décision contraire à l'arbitrage rendu lors de ce CT, sans que cette décision ne nous soit notifiée par écrit, et ce, malgré nos multiples relances.

Sur le même sujet, l'attribution de la PIPCS aux agents en charge du lavage des BOM et aux Personnels Administratifs de la DMT n'est toujours pas entrée en vigueur, malgré un accord de principe dépourvu de confirmation écrite.

Il en va de même du refus de la Collectivité, malgré des textes réglementaires encadrant son versement, d'octroyer cette prime aux agents de collecte du dépôt de Colomiers.

Complément de Traitement Indiciaire pour les assistants socio-éducatifs de la Prévention Spécialisée : Par courrier du 4 janvier 2023, suite à la parution du décret publié au JO le 1er décembre 2022, nous avons sollicité l'application du CTI aux agents de notre Collectivité en remplissant les conditions.

Presque onze mois plus tard, aucune réponse ne nous a été adressée, si ce n'est une annonce faite par la DGRH lors du CST d'octobre dernier ne précisant ni le périmètre des Personnels concernés, ni la date de mise en œuvre ni d'annonce quant à l'effet rétroactif de la mesure, tel que prévu par le décret.

RIFSEEP des Chefs de Service de la Prévention Spécialisée : Par courrier du 28 avril dernier, l'intersyndicale FO-CGT-SUD-FSU alertait la Collectivité quant à la situation particulière, et notamment la rémunération, des Chefs de Service de clubs de Prévention Spécialisée.

Parmi nos propositions figurait l'attribution à ces derniers de l'IFSE, d'un montant de 174€ mensuels, actuellement versée aux ASE de ces mêmes clubs de Prévention. En effet, la délibération créant cette indemnité n'avait pas prévue l'octroi de cette IFSE aux Chefs de service, effectuant pourtant eux aussi les missions permettant de la percevoir.

Lors du CST du 21 novembre prochain, est prévu à l'ordre du jour un projet de délibération, comme c'est le cas chaque année depuis la mise en œuvre du RIFSEEP au sein de nos Collectivités.

Y figure, notamment, l'extension de cette IFSE à certains Personnels ayant été exclus, à tort, de la précédente délibération. Si nous en sommes satisfaits, nous avons rappelé que la situation était strictement la même concernant les Chefs de service des clubs de Prévention Spécialisée. Là encore, refus incompréhensible et informel de la DGRH, les mêmes causes n'entraînant pas, dans ce cas d'espèce, les mêmes effets.

Congés bonifiés : Lors de notre rencontre du 05 septembre 2022, nous vous avons fait part de notre étonnement quant à la position de votre Administration qui a décidé arbitrairement de refuser toutes demandes de congés bonifiés. Tout à fait inacceptable, nous avons convenu ensemble ce jour-là que chaque dossier devait faire l'objet d'une étude et que des discussions devaient permettre d'aboutir à une doctrine partagée. Cette position n'a une nouvelle fois pas été respectée par votre Administration qui continue de refuser toutes les demandes sans qu'aucun temps d'échanges ne soit, à ce jour, inscrit à l'agenda social.

Autorisation Spéciales d'Absence (ASA) pour Evènements familiaux : En date du 18 octobre 2023, nous vous avons informé que votre Administration avait décidé de manière unilatérale, sans présentation en CST, ni concertation, ni même information aux Organisations Syndicales de supprimer plusieurs autorisations d'absence. Une fois de plus, nous restons sans aucune réponse.

Allocation Parents Enfants Handicapés : En date du 14 novembre 2022, nous vous avons saisi sur l'attribution de cette allocation. Ce n'est qu'après de nombreuses relances et 1 an plus tard, que nous obtenons enfin une réponse en date du 14 novembre 2023 indiquant l'ouverture de discussions prochaines avec notre OS, sans plus de détails sur la temporalité de mise en œuvre. Ce sujet, dont vous partagez dans vos réponses l'importance, n'est donc toujours pas traité.

Forfait mobilité durable : Le 17 décembre 2020, dès la publication des décrets d'application, nous vous avons demandé par courrier la mise en place de cette indemnité.

Dans la réponse du 06 janvier 2021, il nous est précisé qu'une étude sur la faisabilité sera menée "*afin de déterminer notamment les critères d'éligibilité et modalités pratiques*". Néanmoins, et presque 3 ans après la réponse favorable de principe, nous restons toujours dans l'attente de la mise en œuvre.

Commission d'Avancement et Déroulement de carrières : Nous avons été destinataire, au même titre que l'ensemble des Organisations Syndicales, des listes des agents promouvables à un grade supérieur lors de la Commission du 15 novembre 2023. Nous vous rappelons que cette commission s'est réunie sur demande, notamment, de notre Organisation Syndicale. Il aurait été de bonne augure de respecter la démocratie et les résultats des élections professionnelles pour la mandature 2022 – 2026 en veillant à envoyer les dossiers aux OS en respectant leur représentativité dans les différents collèges au sein desquels elles ont été élues.

Actualisation du RIFSEEP : C'est à la lecture de l'ordre du jour du CST du 21 novembre 23 que nous apprenons qu'une actualisation du RIFSEEP y est portée. Même si nous ne remettons nullement en question le bienfondé du dossier, là encore, aucun travail préparatoire n'a été engagé alors même que de nombreux sujets auraient pu être discutés en amont de l'instance.

Alors que des discussions devraient s'engager dans les prochains mois sur le sujet du Régime Indemnitaires de manière plus générale, vous comprendrez dans ces conditions les réserves que nous émettons quant à la qualité du dialogue social.

Congé pour Invalidité Temporaire de Service : Par deux fois, nous vous avons envoyé une liste d'agents dont le dossier est hors-délai règlementaire, notamment au sein de la Direction de la Police Municipale; derrière ces dossiers, des agents, blessés en service, qui doivent attendre de nombreux mois avant de voir leur accident de service reconnu. Là encore, aucune réponse écrite à notre Organisation Syndicale.

Comme vous comprendrez, ces quelques exemples sont venus créer une situation qui ne permet pas à notre Organisation Syndicale de participer à un dialogue social que nous jugeons, aujourd'hui, à l'arrêt.

A la recherche d'un consensus, nous avons, depuis bientôt un an, multiplié les rendez-vous organisés en 2023, en date des 8 mars, 11 avril, 24 avril, 12 juillet, 13 juillet, 8 septembre, 17 octobre et 9 novembre, sans qu'aucune réponse officielle n'ait pu nous être apportée sur ces sujets, à chaque rencontre de nouveaux engagements de réponse nous étant proposés sans jamais être respectés.

Les engagements pris en Instances Paritaires ne sont pas plus respectés et se pose aujourd'hui à nous, en tant qu'Organisation Syndicale majoritaire, la question de la volonté de votre Administration d'instaurer un dialogue social de qualité, respectueux des Instances, des échéances et de la réglementation.

Pour toutes ces raisons, et en signe de profond désaccord, nous vous informons que notre Organisation Syndicale ne se rendra pas au Comité Social Territorial du 21 novembre prochain, rendant ainsi impossible sa tenue, de par notre position majoritaire.

De même, en l'absence d'un accord de méthode, nous ne participerons plus aux réunions de dialogue social.

Nous attirons votre attention sur le caractère inédit, pour FO, d'une telle décision dont nous mesurons pleinement les conséquences mais qui nous semble inévitable.

Bien évidemment, nous restons à votre disposition pour échanger sur ces sujets et trouver une issue permettant d'instaurer, nous le souhaitons, un dialogue social de qualité, et ce, dans l'intérêt de nos Collectivités et des presque 15000 agents qui les composent.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire/Président, l'expression de nos sincères salutations.

Pascal MAYNAUD

Secrétaire Général FO Ville de Toulouse



Nicolas REFUTIN

Secrétaire Général FO Toulouse Métropole-CCAS

